



## Route départementale a deux mètres de ma maison

-----  
Par Sebastien77

Bonjour et merci pour votre service.

Propriétaire d'une maison depuis 12 ans, la mairie a, du jour au lendemain, décidé que le carrefour jouxtant la maison deviendrait un rond point. En deux jours, les marquages sur le sol étaient changés et la route départementale rapprochée, du fait de la courbure, de deux a trois mètres de la maison. Le bruit est infernal. Le maire n'en a que faire. Impossible de revendre la maison, du fait de sa situation aujourd'hui. Que faire? Puis-je engager une action en justice, sachant que seuls les marquages au sol ont changé? Merci beaucoup de votre aide. Belle fin de semaine. Sébastien

-----  
Par ESP

Bonjour

Pour tenter un recours

<https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>